



Besoin d'un commissaire de justice à Boulogne-Billancourt

Par VictorParc

Salut tout le monde, Je me retrouve dans une situation un peu délicate. Mon bailleur refuse de restituer mon dépôt de garantie depuis maintenant trois mois, et après plusieurs relances par mail sans réponse, je pense qu'il est temps de passer à l'étape suivante. On m'a conseillé de faire intervenir un commissaire de justice à Boulogne-Billancourt pour faire constater l'état du logement... sauf que j'aurais dû le faire à la sortie, je sais. Là je cherche plutôt quelqu'un qui puisse m'aider à rédiger un commandement de payer ou une mise en demeure officielle. est-ce qu'on s'adresse directement à l'étude la plus proche du domicile de l'ex-bailleur, ou de mon domicile à moi ? Et est-ce que les tarifs sont réglementés pour ce type d'acte ? J'ai du mal à trouver des infos claires là-dessus.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est trop tard. Le commissaire de justice ne pourra rien faire pour vous à ce stade.

Avez-vous en main votre exemplaire de l'état des lieux de sortie ? Et si oui, est-il conforme à l'état des lieux d'entrée ou pas ?

Pour le moment vous n'avez pas de réponse à vos mails, ce n'est pas ce qu'on appelle un refus.

L'étape suivante c'est une mise en demeure par courrier RAR et ça coute moins de 10 euros.

Adaptez le modèle de lettre proposé sur ce lien :

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31269[url]